Le Sud-Ouest
Montréal

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
RCA18 22014 ET RCA18 22015

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LE FINANCEMENT DE 5 100 000 $ POUR TROIS ANS, POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE, DE PIÉTONISATION DES RUES, DE REVITALISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES ET DE RÉPARATIONS MINEURES DE TROTTOIRS
(RCA18 22014)

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 385 000 $ POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE À NIVEAU DES PARCS
(RCA18 22015)

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 janvier 2019 et entrent en vigueur conformément à la loi.

Ils sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 5 février 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude